

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0415**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Acquisition du lot n° 5 de copropriété situé 87, rue des Martyrs de la Libération et appartenant à M. Dominique Delaye

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 3 novembre 2014**Décision n° B-2014-0415**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Acquisition du lot n° 5 de copropriété situé 87, rue des Martyrs de la Libération et appartenant à M. Dominique Delaye**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du centre-ville de Pierre Bénite, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir le bien ci-après désigné : une maison d'habitation formant le lot n° 5 ainsi que les 80/1000ème des parties communes générales, située 87, rue des Martyrs de la Libération à Pierre Bénite.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine acquerrait ce bien appartenant à monsieur Dominique Delaye, au prix de 71 500 €, libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 21 février 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 71 500 € d'une maison d'habitation formant le lot n° 5 située 87, rue des Martyrs de la Libération à Pierre Bénite et appartenant à monsieur Dominique Delaye, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du centre-ville de Pierre Bénite.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2084, le 10 septembre 2012 pour la somme de 2 570 913,41 € en dépenses et 173 159,41 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 2112 et 2138 - fonction 822, pour un montant de 71 500 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.